

N°2 - Réalisation

Cette prestation comprend :

Administratif.

- Validation finale avant le lancement des travaux :
 - agencement
 - matériaux et matières
 - mobilier et éclairage
 - éléments sur-mesure
- Réalisation des éléments graphiques nécessaires à la consultation des entreprises (PCG et DCE) :
 - plan de l'existant
 - plan du projet définitif
 - plan de démolition
 - plan de plafond
 - plan d'éclairage
 - plan de sol
 - plan de revêtements muraux (faïence, peinture et papier peint)
 - élévations du mobilier sur-mesure et des pièces techniques (cuisine et salle d'eau)
- Réalisation des dossiers explicatifs (PCG et DCE) :
 - équipement sanitaire (emplacement, dimension, couleurs et finition)
 - mobilier (emplacement, dimension, couleurs et finition)
 - éclairage (emplacement, dimension, couleurs et finition)

Assistance à la maîtrise d'ouvrage.

- Chiffrage des travaux, sélection des entreprises et d'un bureau d'études (AMT).
- Accompagnement esthétique tout au long des travaux (DET et AOR).
(réunions de chantier quotidiennes, suivi de l'avancée des travaux et intermédiaire entre les parties prenantes à la réalisation du projet et assistance aux opérations de réception)

Ces étapes donneront lieu à des moments primordiaux d'échange et de partage, afin d'acter les éléments pour la mise en forme de votre projet.

En supplément :

- Co-traitance avec un architecte DPLG pour la rédaction des dossiers administratifs à destination des mairies pour les surfaces supérieures à 150 m².